
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 10

Votants: 11

Séance du 09 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Jean-Louis ELAIN, Philippe SANCHOT, Michèle LAFFITTE, Sandrine LE DREFF, Philippe PEREIRA, Pascal VINCENT, Vincent DESPAGNE

Représentés: Geneviève AIMASSO par Colin SHERIFFS

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Philippe SANCHOT

Compte rendu de la séance du Mercredi 09 Juin 2021

Ordre du jour :

- 1) Organisation Élections
- 2) Approbation Pacte de Gouvernance CdCRE2M
- 3) Devis Reliure État Civil
- 4) Achat machine à relire
- 5) Facture SOS Vidange - Logement Mairie
- 6) Avancement Dossier Enfouissement du Bourg
- 7) Éclairage Public Tranche 1 & 2 - choix de mâts
- 8) Avancement Dossier Aménagement du Bourg
- 9) Compte-rendu Réunion Adour Garonne
- 10) Projet pour Bâtiment "Cinéma"
- 11) Dossier demande de subvention FDAEC
- 12) Situation Logement 20 Le Bourg
- 13) Demande de Subvention Départementale - Logement 20 Le Bourg
- 14) Signature de convention avec le Département - Logements communaux
- 15) Intervention M. le Maire de SAUVETERRE DE GUYENNE - Retour d'Expérience avec GIRONDE HABITAT
- 16) Décision Création Logements avec GIRONDE HABITAT
- 17) Questions diverses

Le compte rendu du 6 mai 2021 est validé à l'unanimité.

1) Organisation Élections

M. le Maire présente au Conseil l'organisation des élections départementales et régionales à la fin du mois. Deux bureaux de vote doivent être installés à la salle des fêtes.

2) Approbation Pacte de Gouvernance CdCRE2M

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI. Ses modalités sont prévues à l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Établi par la CdC, le pacte de gouvernance a pour objectif de définir le fonctionnement institutionnel de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ainsi que les relations entre elle et ses communes membres.

ANNEXE 1

La commune doit donner un avis. Après discussion la commune approuve à l'unanimité le pacte de gouvernance.

3) Devis Reliure État Civil

ANNEXE 2

2 registres d'état civil sont très abîmés dont un avec des champignons. La commune a l'obligation de les préserver en bon état et de les relier tous les dix ans. M. le maire présente le devis au Conseil se montant à 827.82 € TTC pour les réparations et reliure des deux registres. Le Conseil accepte à l'unanimité le devis. M. le Maire confirme que les registres sont conservés aujourd'hui dans une armoire spéciale anti feu, fermée à clé.

4) Achat machine à relier

Tout ce qui concerne les délibérations et arrêtés de la commune doivent être conservés dans un registre spécifique. Afin de se mettre aux normes, M. le Maire propose l'achat d'une machine à relier et une machine type DYMO pour écriture dorure afin de nommer les registres par année (coût total pour les deux machines : 951.20 € HT). Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

ANNEXE 3

Le Conseil accepte à l'unanimité.

5) Facture SOS Vidange - Logement Mairie

M. BOLZON explique qu'il y a à nouveau un problème de bouchage de la mini station pour le logement de la mairie. Après discussion, le Conseil propose de prendre la moitié de la facture à sa charge, l'autre moitié restant à la charge du locataire.

6) Avancement Dossier Enfouissement du Bourg

Les travaux avancent comme prévu. Cependant il y a eu quelques petits soucis – quelques plaintes de bruit/canalisation eau potable cassées. Tous les travaux devraient être finis pour la fin de l'année (phase 1/phase 2 et la ligne HTA).

7) Éclairage Public Tranche 1 & 2 - choix de mâts

Lors d'une rencontre avec le MO, cette dernière a émis de grosses réserves sur les mâts choisis par le Conseil, en expliquant que les mâts choisis étaient beaucoup trop urbains par rapport au projet rural de la commune. Afin de se donner un temps de réflexion, la commande a été annulée auprès du SDEEG. M. le Maire propose au Conseil, suite aux recommandations du MO, le modèle Cross Acier Spéo (**ANNEXE 4 p. 7**). Il peut y avoir des problèmes de délai, mais M. le Maire a préféré tout arrêter pour avoir un nouvel avis du Conseil. Pour la tranche 2, proposition de rajouter 2 lampadaires. Si cela est possible, les lampadaires seront fixés en haut des maisons (h= 5m50). M. le Maire demande un accord de principe au Conseil sur ces modifications. Après discussion, le Conseil donne son accord et afin de ne pas ralentir le projet, il donne l'autorisation à M. le Maire de signer le nouveau devis s'il n'y a pas de majoration.

8) Avancement Dossier Aménagement du Bourg

Suite à des conversations avec les services du département, M. le Maire informe qu'ils sont confiants sur le fait que les nouveaux travaux puissent correspondre avec ceux indiqués dans le tableau de calage. Cependant, ils ne pourront se prononcer avec certitude qu'au moment du dépôt des dossiers (avant le 15 septembre). Quoiqu'il en soit, ils ont confirmé qu'il n'était pas possible de refaire un nouveau tableau de calage.

Avant toute chose, il convient de s'assurer que les nouveaux travaux routiers soient validés par le Centre routier. La convention avec le CRD est donc la priorité.

M. le Maire informe le Conseil qu'une autre subvention pourrait être obtenue au service environnement du département pour le projet paysager sur la place de la mairie.

9) Compte-rendu Réunion Adour Garonne

M. le Maire résume la réunion avec Adour Garonne. En effet, dès qu'il s'agit de perméabiliser le sol, la commune peut prétendre à une subvention de 70%. Le MO, présent à la réunion se charge de préparer un dossier avec les superficies et coûts dans notre projet d'aménagement du bourg afin que notre demande puisse être prise en compte. Cette pièce manquante doit être déposée avant septembre avec une décision par Adour Garonne avant la fin de l'année.

10) Projet pour Bâtiment "Cinéma"

Concernant ce bâtiment et suite à la réunion avec Adour Garonne, il est possible de demander une aide de 70% pour la démolition et la création d'un parking perméable à la place. Le MO peut inclure ces travaux dans son estimation pour Adour Garonne. Même si ce projet n'était pas prévu au départ il semblerait qu'il est opportun de le programmer en raison des subventions possibles à ce jour. Le bâtiment « cinéma » est en très mauvais état et lors des manifestations, il y a un vrai manque de parking dans le bourg. Après discussion le Conseil donne son accord pour inclure ce projet dans la demande de subvention Adour Garonne.

11) Dossier demande de subvention FDAEC

M. le Maire informe le Conseil du montant de la subvention FDAEC qui est de 9 689 €.

Il propose deux options pour l'utilisation de ces fonds :

Réparation chemins blancs,

Création d'un hangar ouvert, toiture en tôle: 16 * 6 monopente pour remplacer l'actuel bâtiment cinéma. Le hangar sera positionné sur un autre terrain de la commune, pas loin de la salle des fêtes et de l'emplacement actuel. Ce projet nécessitera l'utilisation du FDAEC sur 2 ou 3 années pour permettre de fermer le bâtiment et créer un atelier avec sanitaires.

Après discussion, le Conseil décide d'utiliser le FDAEC pour la construction d'un hangar ouvert **(ANNEXE 5 DEVIS INTERMAT)**.

DELIBERATION : FDAEC 2021 - DE_2021_028

M. le Maire fait part à ses Conseillers des modalités du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour l'année 2021 avec une subvention de 9 689€.

Le Maire rappelle que la subvention ne peut être sollicitée que sur des dossiers d'investissement et qu'un autofinancement minimum de la commune de 20% est obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de réaliser en 2021 l'opération suivante au nom du FDAEC 2021 :

Construction d'un abris 16 x 6m : 15 922 € HT

Et d'adopter le plan de financement suivant :
MONTANT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :

FDAEC 2021 :	9 689 € (61%)
AUTOFINANCEMENT :	6 233 € (39%)

12) Situation Logement 20 Le Bourg

Suite à une rencontre avec le SIPHEM, plusieurs subventions (Région/Adème/Département) sont possibles pour la rénovation en trois logements de ce bâtiment. Ces subventions viendront compléter celle de DSIL déjà obtenue faisant un taux de subvention pour les travaux qui avoisineront les 80%. Afin de demander ces subventions, les logements doivent être conventionnés 1 PLUS (logement B – 20 le Bourg) / 2 PALLULOS (pour réseaux chauffage/radiateurs presbytère) et 2 PLAI (logement A + C – 20 Le bourg). Les loyers obtenus pour les trois logements 20 le Bourg après rénovation couvriront l'emprunt (travaux et coût d'acquisition du bâtiment).

13) Demande de Subvention Départementale – Logement 20 Le Bourg

a) Subvention Département logements communaux 15 Le Bourg (DE_2021_029)

M. le Maire présente le projet de rénovation des deux logements communaux (bâtiment du Presbytère) situés au 15 et 15bis le bourg, au Conseil Municipal. Le projet consiste à améliorer les caractéristiques thermiques de ces deux logements communaux en rénovant l'isolation et en les raccordant à une chaufferie collective biomasse. M. le Maire confirme qu'une demande d'aide peut être faite au Conseil Départemental dans le cadre des logements conventionnés PALLULOS, dont le loyer est plafonné. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER les estimations de travaux d'un montant de 23 426€HT
(Montant hors MO : 22 100€HT)

DE DEMANDER une subvention auprès du Conseil Départemental
D'APPROUVER le plan de financement suivant :

Conseil Départemental : 11 714€
Autofinancement : 11 712€

DE MANDATER Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

b) Subvention Département logements communaux A et C - 20 Le Bourg (DE_2021_030)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation acquisition de deux logements sociaux PLAI AA sur la commune, soit les logements A et C situés au 20 le Bourg. Le projet consiste à rénover ces deux logements communaux et à les raccorder à une chaufferie collective biomasse. Monsieur le Maire confirme qu'une demande d'aide financière peut être faite auprès du Conseil Départemental dans le cadre des logements conventionnés PLAI AA, dont les loyers seront plafonnés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER les estimations des travaux prévus de 204 156€ HT
(Montant hors MO : 192 600€ HT)

DE DEMANDER une subvention auprès du Conseil Départemental
D'APPROUVER le plan de financement suivant :

Conseil Départemental : 53 300€
Autofinancement : 150 856€

DE MANDATER Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

c) Subvention Département logement communal B - 20 Le Bourg (DE_2021_031)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation acquisition d'un logement social PLUS AA sur la commune, soit le logement B situé au 20 Le Bourg. Le projet consiste à rénover ce logement communal et à le raccorder à une chaufferie collective biomasse. Monsieur le Maire confirme qu'une demande d'aide financière peut être faite auprès du Conseil Départemental dans le cadre des logements conventionnés PLUS AA, dont le loyer sera plafonné. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER les estimations des travaux prévus de 42 930€ HT
(Montant hors MO : 40 500€ HT)

DE DEMANDER une subvention auprès du Conseil Départemental
D'APPROUVER le plan de financement suivant :

Conseil Départemental : 11 000€
Autofinancement : 31 930€

DE MANDATER Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

d) Subvention département chaudière biomasse avec réseau de distribution (DE_2021_032)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'une chaudière biomasse avec son réseau de distribution pour alimenter et chauffer en tout 5 logements communaux. Il confirme qu'une demande d'aide peut être faite au Conseil Départemental dans le cadre de la transition Énergétique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER les estimations de travaux prévus à 99 958€
(Montant hors MO : 94 300€ HT)

DE DEMANDER une subvention auprès du Conseil Départemental
D'APPROUVER le plan de financement suivant

Conseil Départemental : 30 000€
Adème : 15 132€
Autofinancement : 54 826€

DE MANDATER Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes à la création d'une chaufferie biomasse collective avec son réseau de distribution.

14) Signature de convention avec le Département - Logements communaux

Le Conseil donne son accord pour conventionner avec le Département pour les 5 logements (Presbytère et 3 logements 20 Le Bourg). Ce conventionnement plafonne les loyers selon un montant établi au m² et permet la possibilité de location selon les ressources des locataires.

15) Intervention M. le Maire de SAUVETERRE-DE-GUYENNE - Retour d'Expérience avec GIRONDE HABITAT

M. le Maire accueille M. le Maire de Sauveterre-de-Guyenne qui fait un retour d'expérience sur les nombreux logements sociaux avec Gironde Habitant sur la commune de Sauveterre-de-Guyenne, permettant au Conseil de mieux analyser l'offre de Gironde Habitat.

Après la présentation et suite à la demande lors du dernier Conseil, M. le Maire présente deux scénarios, faits par l'atelier provisoire (habitat isolé dans le bourg et habitat groupé) (ANNEXES 6 + 7).

Après discussion, le Conseil confirme le besoin de faire des logements groupés afin de garder l'esprit déjà présent dans le bourg. Le Conseil confirme également vouloir travailler avec Gironde Habitat.

16) Questions diverses

SUBVENTIONS DÉPARTEMENT – M. le Maire a présenté un tableau fourni par les Conseillers Départementaux concernant les subventions que la commune a reçues du département pendant leur dernier mandat. Ces subventions représentent un total de 503 631 €. (ANNEXE 8)

La séance est levée à 21H50